



M A I R I E D E
C H Â T E L

Compte rendu réunion du Conseil Municipal
du 1^{er} juin 2012

Présents : M. RUBIN Nicolas, Maire, MM. FAURIE Bruno, CHARBONNEL Philippe RUBIN Roger Adjoints,

Mmes BOVARD Sylvie, BURNET Sandra (20h50), MM. CHALOYARD Jean-Yves, DAVID André, DAVID Frédéric, LACROIX Bernard, RUBIN Pascal, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : MM. MARCHAND Franck, CRUZ-MERMY Daniel, DUNAND Constant, GRILLET-AUBERT Pascal.

Monsieur RUBIN Pascal a été élu secrétaire.

1. Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2012 a été approuvé à l'unanimité,
2. Suite à la demande de M. le Président de l'Association des « Veillorets », M. le Maire ayant accepté son intervention, celui-ci a exposé sa requête en vue de l'obtention d'une subvention pour l'Association qui compte une trentaine de membres et a relaté les raisons du conflit survenu entre membres de l'ancien et du nouveau bureau. En fin de séance, M. le Maire a invité les membres présents à voter en précisant qu'il est temps de mettre un terme au conflit et de permettre à cette association d'assurer son rôle pour les aînés. Il a proposé d'attribuer une subvention, tout en restant attentif au fonctionnement de cette association.
→ *après un vote en fin de séance, à la majorité, (5 contre, 6 pour), le Conseil décide l'attribution d'une subvention de 500 € à l'Association « Les Veillorets ».*

3. **FINANCES** :

A. Proposition d'adhésion 2012 aux organismes :

- a) **La Grande Traversée des Alpes** mène des actions en faveur de la fréquentation en montagne à travers le tourisme itinérant et au renouvellement des clientèles et s'est fixé pour objectif d'apporter aux territoires, collectivités et acteurs socio-économiques du massif alpin, les plus-values indispensables au confortement et au développement économique de nos régions (développement des mobilités douces, adaptation des hébergements à l'évolution des attentes et besoins) ;

Le bilan des activités de l'année 2011 fait ressortir des réalisations en matière de communication et de promotion, la publication de 3 numéros spéciaux de magazines nationaux consacrés à la montagne et aux Alpes, des émissions et reportages TV pour valoriser l'image sur le territoire et organiser des événements.

- La Commune a adhéré à cet organisme par délibération du 23 février 2009 (cotisations versées en 2009 : 46 € et 2010 et 2011 : 50 €)
- le montant de la cotisation pour 2012 s'élève à 50 euros.

→ *A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion à La Grande Traversée des Alpes pour 2012.*

b) **Prioriterre** : la Commune a adhéré à cet organisme (ex Energies environnement) par délibération du 2 février 2009. Cet organisme est l'Espace Info Energie (EIE), agréé dans la région Rhône Alpes (en partenariat avec l'Ademe, la Région et le SYANE) ; à ce titre, Prioriterre accompagne la Commune de différentes manières :

- Distribution de plaquettes informatives sur les économies d'énergies
 - Lien vers le site et les contacts de l'association sur le site de la Mairie
 - Accompagnement pour le montage de dossier (diagnostic de performance énergétique, subventions, chaudière bois) et veille de conseil sur les aspects énergétiques
 - En parallèle, l'organisme organise des concours, réunions et visites thématiques
- Le montant de la cotisation pour 2012 s'élève à 152,00 Euros (cotisation identique versée en 2009 et 2010).

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion à Prioriterre considérant le besoin futur de son concours pour le montage du dossier pour une chaudière bois.**

B. Sortie fête des Pères : cette deuxième édition est prévue mais la date reste à fixer prochainement. Cette rencontre ayant été appréciée l'an dernier, M. le Maire propose de renouveler son organisation et de fixer le montant de la participation à 50 € par personne et ce, sur cette base pour chaque organisation afin de couvrir les frais estimés à 3000 € + le transport pour un effectif de 60 personnes. Il invite le Conseil à se prononcer sur cette proposition.

→ **A l'unanimité, le Conseil donne son accord sur le tarif fixé à 50 € par inscription, pour un encaissement par la régie Vie Locale pour chaque sortie organisée à l'occasion de la fête des pères.**

C. Tarification déchetterie : lors de dépôt en petite quantité de matériaux au-delà du seuil de gratuité, à avoir : 5 m³ pour le bois, les déchets verts et les déchets inertes, 4 unités pour les pneus et 3 kg/an pour les déchets ménagers spéciaux, il y a lieu de prendre une décision sur l'opportunité de fixer un seuil de facturation et les modalités de paiement.

La Présidente de la commission environnement propose un encaissement direct entre 0 et 5 € à la déchetterie et au-delà sur facture établie.

→ **A l'unanimité, le Conseil accepte les modalités d'encaissement proposées.**

D. location salle pour vacances éducatives été 2012 –

Suite à la demande formulée par M. Thierry HAUTEVILLE pour louer 2 salles de classes durant la saison d'été 2012 pour donner des cours à des enfants en séjour (vacances éducatives) durant les périodes du 10/07 au 23/07 (24 enfants) et du 17/08 au 29/08 (30 enfants).

Il est proposé la salle du périscolaire ou la cantine sur une base tarifaire de 50 € par jour d'occupation couvrant l'électricité, l'eau, les taxes, l'entretien des locaux. L'organisateur devra contracter une assurance responsabilité civile couvrant les dommages éventuels. Après avis sur l'évaluation du montant qui pourrait être demandé pour la mise à disposition de salles,

→ **A l'unanimité, le Conseil se prononce sur un tarif à 25 € par jour, pour la location d'une salle pour les cours de vacances éducatives au cours de l'été 2012.**

E. Tarifs à adopter :

La commission des finances réunie le 30 mai 2012 a examiné les tarifs concernant :

- a) Les parkings couverts et aériens : la commission a décidé de soumettre à l'avis du Conseil les tarifs pour la prochaine saison. Différentes propositions ont été faites en faveur d'une zone à disques bleus à Vannes compte tenu que l'achat d'un horodateur est trop coûteux (10 000 €); mais les élus s'interrogent sur le fait que les clients n'ont pas pris d'abonnements à la semaine sur le parking de Vannes durant la saison d'hiver écoulée, à la différence de celui de la piscine où les clients ont été nombreux à prendre des abonnements. En outre, la Police Municipale assurait une surveillance tous les jours à Vannes pour constater le dispositif mis en place ;

Durant la saison d'hiver, l'abonnement au tarif à 130 € est établi pour un seul véhicule, cependant, plusieurs abonnements ont été délivrés à un même propriétaire (hôtels, loueurs meublés) pour leurs clients.

→ **Après un débat sur les différentes possibilités et tarification, le Conseil estime qu'une réflexion est nécessaire et reporte sa décision. (maintien pour une année encore du dispositif actuel).**

- b) **Tarifs patinoire été 2012** – après avis des Présidents des commissions Sports et finances, il est proposé de pratiquer pour l'été, les tarifs adoptés par délibération du 11 juillet 2011 pour la saison d'hiver 2011/2012 – tableau tarifs joint

→ **A l'unanimité, le Conseil adopte les tarifs pour les entrées à la patinoire synthétique et la location de la piste de curling pour l'été 2012, identiques à ceux de la saison d'hiver écoulée.**

- c) Centre d'interprétation de la contrebande – exposition – l'ouverture est prévue le 27 juillet pour la saison d'été 2012 – les tarifs proposés par la commission des finances réunie le 30 mai 2012 sont établis comme suit :

Catégories	Tarifs	Supplément pour les particuliers pour visites guidées	Supplément pour audio guide
Adultes individuels	4 €	2 €	1 €
Enfants individuels (6 à 15 ans)	3 €	2 €	1 €
Adultes groupes (20 personnes) - accompagnant gratuit	3 €	Visite guidée ou animation comprise	
Enfants groupes (jusqu'à 16 ans) Accompagnant gratuit	3 €	Visite guidée ou animation comprise	

→ **A l'unanimité, le Conseil sur l'adopte les tarifs proposés.**

- F. **Création d'une régie « Centre d'interprétation de la contrebande », rattachée à la Régie Vie Locale pour permettre l'encaissement des entrées et prestations associées.**

→ **A l'unanimité, le Conseil décide la création de cette régie.**

4. **MARCHES PUBLICS - Avenant n° 1 - lot n° 3 – terrassements généraux -télésiège des Rochassons**

L'avenant n° 1 se rapporte au marché lot n° 3 – terrassements généraux – télésiège des Rochassons, passé avec l'entreprise MARJOLLET ; les travaux complémentaires concernent le déplacement des réseaux neige de culture (non indiqués sur plans de récolement lors du lancement du marché), pour permettre la pose du réseau d'eaux pluviales et la réalisation du massif P2

Montant initial du lot n° 3 : 404 520.53 € HT

Montant de l'avenant n°1 du lot n° 3 : 4 294.76 € HT

Soit une augmentation : 1.06 %

Montant total du lot n° 3 + avenant n° 1 : 408 815.29 € HT, soit 488 943,08 € TTC

→ **A l'unanimité, le Conseil autorise M. Le Maire à signer l'avenant n°1 – lot n° 3 avec la société MARJOLLET pour le montant indiqué.**

5. RAPPORTS ANNUELS

A. Rapport annuel 2011 dressé par le SICVA sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif et non collectif, qui a été transmis au Conseil avec la convocation :

a) Assainissement collectif

Indicateurs techniques :

- La capacité de la station d'épuration : 26 300 équivalents habitants
- En 2011, la quantité de boues produites est de 275 ,11 tonnes (contre 142 tonnes en 2010) de matières sèches (tMS), évacuées selon les modalités suivantes :
 - Valorisation agricole : 17,7 tonnes
 - compostage : 131,3 (contre 104,6 tonnes en 2010)
 - incinération : 36,4 tonnes (contre 37,4 tonnes en 2010)
- Taux de boues évacuées par des filières conformes : 100 %

Indicateurs financiers :

- Recettes d'exploitation : Primes pour épuration de l'Agence de l'eau : 67 889 € HT (contre 68 704 € en 2010)
- Etat de la dette du service : encours au 31 décembre 2011 : 9 416 474,30 € (contre 10 387 891,37 € en 2010)
- Dotation aux amortissements pour l'année 2011 : 440 173,09 € (contre 453 943,52 € en 2010)

b) Assainissement non collectif

Le service public d'assainissement collectif dessert 1500 habitants pour un total de 750 dispositifs d'assainissement non-collectif.

Modalités de tarification – les tarifs applicables au 01/01/2012 sont les suivants :

- Pour les compétences obligatoires
 - 95 € pour le contrôle diagnostic des installations
 - 200 € pour contrôle neuf (100 € conception + 100 € contrôle de réalisation)
- Recettes d'exploitation en 2011 :
 - Facturation du service obligatoire : 12 875 €
 - Subvention (section d'exploitation) : 5 382 €
- **Investissement** : la prise de compétence « réhabilitation » afin d'accompagner les particuliers dans la réhabilitation de leurs installations est en cours en attente d'un zonage approuvé par enquête publique sur chaque Commune.

→ **Le Conseil prend connaissance des rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif présentés par le SICVA.**

B. Rapport annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Le rapport annuel 2011 a été transmis au Conseil avec un tableau synthétique.

M. Roger RUBIN suggère le déplacement du conteneur à verres de vonnes. Cela sera examiné.

Dans le récapitulatif du coût du service des déchets, le coût de la masse salariale pour la gestion (tant administrative que technique) des déchets, a été intégré pour être au plus juste en vue du transfert de compétence à la Communauté de Communes

→ **Le Conseil prend connaissance du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, joint en annexe.**

6. ADMINISTRATION GENERALE

A. Indemnité représentative de logement des instituteurs – Année 2011 -

Par circulaire du 11 mai 2012, M. le Préfet, après avis du Comité des Finances Locales de la Préfecture, propose une majoration de + 2,82 % par rapport à 2010, sans prise en charge complémentaire par les Communes pour le montant de l'Indemnité de logement des instituteurs pour l'année 2011,

Les montants proposés sont :

- Instituteurs non chargés de famille - IRL mensuelle : 187,20 €
- Instituteurs chargés de famille (+25) - IRL mensuelle : 234,00 €

→ Il est proposé de suivre la majoration de 2,82 %, sans charge annuelle pour la Commune.

→ **A l'unanimité, le Conseil suit le taux de l'IRL proposé.**

B. Convention avec la Société Mont-Blanc Hélicoptères pour assurer les secours hélicoptérés lors de la Pass'Portes du Soleil MTB 2012 – les 29, 30 juin et 1er Juillet 2012 –

Chaque année, la commune passe une convention avec la Société Mont-Blanc Hélicoptères pour assurer les secours hélicoptérés lors de la Pass'Portes du Soleil MTB. La commune ayant décidé d'instituer le principe de remboursement des frais de secours depuis 2005, elle établit les tarifs suivants pour 2012 :

Secours hélicoptérés	Saison été 2012 (identiques à ceux de l'été 2011)
Secours hélicoptérés vers le centre médical du village	612 €
Secours hélicoptérés vers les hôpitaux de Sallanches	1470 €
Secours hélicoptérés vers les hôpitaux de Thonon	1470 €
Secours hélicoptérés vers les hôpitaux d'Annecy ou de Genève	2862 €

→ **A l'unanimité, le Conseil valide les tarifs ci-dessus.**

C. Emplacement supplémentaire taxi :

Par courrier du 27 mars 2012, la SARL RUBIN Joël et Fils a sollicité l'attribution d'une autorisation de stationnement supplémentaire dans le cadre de l'activité de taxi en raison de l'accroissement de la clientèle. Ce prestataire figure en tête de la liste d'attente communale et L'arrêté municipal n° 155/2007 du 25 septembre 2007 prévoit 5 emplacements de taxi, dont un vacant.

→ **A l'unanimité, le Conseil autorise l'attribution d'un emplacement supplémentaire de taxi à la SARL RUBIN Joël et Fils.**

D. Cimetière : point sur les procédures de reprise de sépultures et réaménagement futur du cimetière.

Lors de la réunion du 14 mai 2012 concernant le cimetière, il a été décidé de réorganiser la gestion des emplacements en terrain commun.

Il y a lieu de prévoir la reprise des emplacements en terrain commun arrivés à échéance et ayant fait l'objet de toutes les formalités utiles.

Lors de cette réunion, il est constaté sur le carré J du plan du cimetière partie haute que des emplacements en terrain commun sont arrivés à échéance.

Ce carré est celui qui comporte le plus de places pouvant être reprises et qui serait par conséquent le premier à être réaménagé ; une consultation publique pour ce réaménagement futur sera prévue.

Sur l'ensemble du cimetière du bas et du haut, les emplacements disponibles sont :

- Terrains vierges : 13 + 2 grands emplacements
- Terrains non concédés : 23 emplacements
- Refus de concession : 20 emplacements

Soit un total de 55 emplacements + 3 grands

Il apparaît donc opportun de reprendre dans un premier temps les emplacements du carré J (partie haute) et de les réaménager ; par la suite, les autres emplacements non concédés seront également repris. La reprise des emplacements non concédés doit être adoptée par délibération.

La procédure prévoit d'informer les ayants droits de la volonté de reprendre la sépulture, et s'il s'agit d'une sépulture « mort pour la France », il convient de la conserver et de l'entretenir aux frais de la Commune.

M. le Maire indique qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour prévoir l'avenir et être à l'écoute des familles ; les familles concernées par des tombes ayant subi des mouvements de terrains dans le cimetière seront contactées pour une remise en état.

M. RUBIN Roger pose la question sur l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un cimetière.

M. Le Maire précise que ce projet pourrait être inscrit lors d'une prochaine révision du PLU.

→ ***A l'unanimité, le Conseil, accepte la reprise des emplacements non concédés au cimetière.***

E. Gaz de schiste :

Le SIAC, par délibération du 10 mai 2012 transmise au Conseil, a décidé :

- de se prononcer contre l'autorisation de permis d'exploration et d'exploitation de gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels à l'échelle des périmètres pouvant impacter le Chablais considérant que cette activité minière est en totale contradiction avec les axes du développement économique local fondé sur les activités agricoles et touristiques
- demander un moratoire sur la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels et la mise en place d'un débat public en tant que préalables nécessaires à toute décision
- de demander la révision des procédures nationales d'autorisation et d'amélioration des dispositifs de concertation afin de permettre à l'avenir l'association, avant l'exploration, des collectivités locales en charges des territoires concernés.

→ le Président du SIAC a invité les Communes à se prononcer sur ce moratoire.

→ ***A l'unanimité, le Conseil adopte le moratoire sur la prospection et l'exploitation d'hydrocarbures liquides ou gazeux non conventionnels.***

7. PERSONNEL COMMUNAL

Il est proposé :

A. Création d'un poste d'Assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe à temps non complet pour l'école de musique (base de 2 heures hebdomadaires/20), à compter du 1^{er} Septembre 2012, en vue de la nomination en qualité de stagiaire d'un professeur de flûte, suite à son admission au concours lui permettant d'accéder à ce grade.
→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte la création de ce poste sur la base de 2 heures par semaine.***

B. Création d'un poste à temps non complet sur la base de 17,5 Heures hebdomadaires pour le recrutement d'un Adjoint Administratif qui sera affecté en renfort du service Ressources Humaines.
→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte la création de ce poste à temps non complet.***

C. Demande de stage pour formation (par correspondance) au CAP Petit Enfance - renfort à l'école maternelle ; la convention de stage sera établie pour l'année scolaire 2012/2013. Elle prévoit l'attribution d'une gratification sur la base de 12,50 % du plafond horaire de la Sécurité Sociale, exonéré de cotisations, soit un montant mensuel de 436,05 €, à raison de 6h/jour, calées sur le temps scolaire pendant 3 jours par semaine.
Ce temps pourra être adapté pour accueil en temps de grève ou accueil périscolaire en saison d'hiver.

→ ***M. DAVID André, concerné par cette affaire s'étant retiré de la séance au moment de la décision, à l'unanimité des membres présents, le Conseil accepte la conclusion de la convention de stage et l'attribution de la gratification proposée.***

D. Renouvellement d'un contrat CAE pour 6 mois – Le contrat de travail intervenu sur la base de 20 heures hebdomadaires avec un agent bénéficiaire dans le cadre d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi, arrive à échéance le 4 Juin 2012.
Il est proposé de renouveler ce contrat pour une nouvelle période de 6 mois, soit du 5 Juin 2012 au 4 Décembre 2012, dans les mêmes conditions, afin d'assurer la surveillance des enfants qui déjeunent à la cantine et assurer diverses missions à la Mairie (archives, revues de presse...).

→ ***A l'unanimité, le Conseil est favorable au renouvellement du contrat CAE pour 6 mois à compter du 5 juin 2012.***

E. Reconduction du contrat de ripeur pour assurer le ramassage des déchets ménagers avec l'agent recruté depuis le 2 Août 2010, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'emploi qui se terminera le 1^{er} Août prochain. Les droits à contrat CAE étant épuisés (2 ans maxi), proposition de reconduire l'embauche de cet agent par un contrat public de non titulaire de UN AN, sur les mêmes bases indiciaires que les contrats précédents (grade Adjoint Technique 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, soit un traitement mensuel brut de 1 398.35 €)

→ ***A l'unanimité, le Conseil accepte de conclure un contrat (non titulaire) de ripeur pour un an avec l'agent exerçant cette fonction depuis 2 ans.***

8. DEMANDE ESF – JARDIN DES NEIGES – Près-la-Joux

L'ESF a demandé la possibilité de construire un bâtiment d'accueil (jardin des neiges) sur un terrain communal à Près-la-Joux conformément aux exigences du label Famille Plus ou la mise à disposition d'un terrain au moyen d'une convention. Plan joint.

M. le Maire souligne la volonté d'équiper ce secteur pour répondre aux exigences du label famille plus, les écoles de ski étant partenaires. Mais il est difficile, à Près-la-Joux, de laisser construire quelque chose en dur et estime qu'il est préférable que la commune construise sur le terrain communal et mette à disposition l'équipement pendant la durée de la Délégation de Service Public à l'ESF et donc de ne pas céder le terrain. Pour l'accueil des clients et des familles, il est nécessaire de prévoir le remplacement des algécos.

M. CHARBONNEL indique qu'aux HOUCHES, une YOURTE est installée.

M. RUBIN Roger demande si la structure serait comme le village des Marmottons.

M. CHALOYARD Jean-Yves indique que l'ESF n'a pas vocation à faire garderie

M. DAVID Frédéric estime qu'il y a de moins en moins d'enfants de châtellans.

M. le Maire propose de demander à l'ESF de présenter un projet pour un équipement dédié à l'accueil touristique dans le cadre de la délégation de service public dont l'ESF est bénéficiaire.

→ ***Le Conseil émettra un avis ultérieurement sur le projet présenté par l'ESF.***

9. PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC)

La note de la DTT sur la PAC a été transmise au Conseil avec la convocation.

La participation pour raccordement à l'égout (PRE), instituée par l'article L.1331-7 du code de la santé publique pour financer le service d'assainissement collectif et perçue auprès des propriétaires d'immeubles achevés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ils sont raccordables, ne sera plus applicable pour les dossiers de permis de construire déposés à compter du 1^{er} juillet 2012.

Cette participation est remplacée par une Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PAC), instaurée par l'article 30 de la loi de finance rectificative pour 2012 et applicable aux propriétaires des immeubles soumis à obligation de raccordement. Le fait générateur de la PAC est le raccordement au réseau.

Il est proposé :

- **Pour les constructions nouvelles** au 1^{er} juillet 2012, d'instituer la PAC sur la surface taxable (base actuelle : 15 €/m² de surface de plancher)
- **Pour les constructions existantes** au 1^{er} juillet 2012, d'instituer la PAC sur la surface taxable (base actuelle : 15 €/m² de surface de plancher)

→ ***A l'unanimité, le Conseil fixe la Participation à l'Assainissement Collectif (PAC) à compter du 1^{er} juillet 2012 sur les bases proposées.***

10. OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) :

Dans le cadre de l'opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat conduite par le SICVA, qui lors de sa réunion du 3 mai 2012 a validé un certain nombre de points, dont la désignation d'un référent ayant une bonne connaissance de la Commune et des familles afin de repérer et de faire remonter les projets potentiels.

→ ***Le Conseil propose la désignation de M. Franck MARCHAND (sous réserve de son acceptation) en tant qu'élu référent pour l'OPAH en vue de constituer un comité de pilotage.***

11. ACQUISITION TERRAIN CONSORTS BERTHEREAU : emprise trottoirs route de Thonon - régularisation

Lors des travaux de construction des trottoirs - route de Thonon, M. et Mme BERTHEREAU ont souhaité vendre l'emprise des terrains concernés par les trottoirs. Pour ce faire, il avait été convenu entre les parties d'attendre la fin des travaux, afin de connaître les surfaces réelles nécessaires, et procéder au bornage des terrains.

Les négociations financières intervenues s'élèvent à 26 600 €, soit :

- 55 m² zone bleue UB bleue du PPR X 200 € = 11 000 €
- 156 m² zone UB rouge du PPR x 100 € = 15 600 €.

→ A l'unanimité, le Conseil accepte les conditions de cession négociées avec les consorts BERTHEREAU en vue de la passation de l'acte notarié.

12. AGENCE DE L'EAU – demande d'aide amélioration rendement des réseaux

Par courrier du 29 mars 2012, l'Agence de l'eau a ouvert un appel à projets sur les économies d'eau sur les réseaux d'eau potable et dans les bâtiments publics. Le décret du 27 janvier 2012, pris en application de la loi Grenelle 2, crée une obligation de performance minimum des réseaux d'eau potable pour inciter les collectivités à améliorer la gestion de leur patrimoine de réseaux d'eau et à réduire les fuites.

La nouvelle réglementation demande aux collectivités d'établir un inventaire de leur patrimoine d'ici fin 2013 et de définir un plan d'actions d'amélioration lorsque le rendement du réseau est inférieur au seuil minimum fixé par le décret.

Si elles ne satisfont pas à ces obligations, elles verront leur redevance de prélèvement payée à l'Agence pour l'usage « eau potable » doubler dès 2014. Une déclaration d'intention doit être transmise avant le 15 juin 2012, puis un dossier de demande d'aide pour le 31 août 2012.

→ A l'unanimité, le Conseil, après avoir pris acte de la nouvelle réglementation en application de la loi Grenelle 2, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau pour les actions liées à l'amélioration du rendement des réseaux.

13. FONDS DEPARTEMENTAL POUR LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

Proposition du programme de la source du Meurba estimé à 2 005 192,00 € HT.

Une réunion est prévue avec le Conseiller Général le 2 juillet 2012 à La Chapelle d'Abondance.

M. le Maire informe que la source a des points de résurgences sur les terrains privés et communaux ; le maître d'œuvre propose une solution économique plus favorable pour arriver à minimiser l'impact sur le privé. Le projet prévoit de capter une partie du débit et le reste qui pourrait être canalisé plus bas pour le droit d'eau aux familles, selon la règle sur les droits d'eau ; le dossier évolue et une réunion sera programmée avec les éléments lorsqu'il sera plus abouti.

M. Le Maire précise que l'aide du Syndicat Mixte Départemental de l'eau et de l'Assainissement (SMDEA) sera affectée dossier du Meurba en 2013.

M. RUBIN Roger ajoute que l'eau qui sort d'un terrain n'appartient pas forcément au propriétaire du terrain.

→ A l'unanimité, le Conseil sollicite une aide au titre du Fonds Départemental pour le Développement des territoires pour l'opération relative à la source du Meurba.

14. AVIS DU CONSEIL

Présentation des **déclarations d'intention d'aliéner** :

- a) Vente d'un ancien centre de vacance, sur un terrain lieu-dit « Loy »
- b) Vente d'un chalet individuel – route de Thonon
- c) Apport en Société de biens situés au lieu-dit « la Christianie, les Freinets, les Corers »

→ *Le Conseil n'entend pas exercer le droit de préemption urbain de la Commune sur les ventes ci-dessus.*

15. INFORMATIONS des actes passés dans le cadre de la délégation du Conseil au Maire

A. Information sur les marchés passés en procédure adaptée (MAPA)

a) **Marché maîtrise d'œuvre vidéo protection** - 4 offres déposées

Titulaire retenu : TECHNOMAN INGENIERIE, pour un montant de rémunération de 8930,00 € HT, soit 5.95 % du montant prévisionnel de travaux de 150 000 € HT.

b) **Marchés fournitures administratives de bureau, enveloppes et papier, cartouches d'encre, fournitures scolaires, et produits d'entretien.**

Marchés valables jusqu'au 31/12/2012, reconductibles 3 fois jusqu'au 31/12/2015.

LOTS	Prestataires retenus	Montant estimé annuel	Nombre d'offres déposées
N° 1 – fournitures administrative de bureau	Société BMF – Annecy –	1423,02 € HT	3
N° 2 – papier et enveloppes	Compagnie Européenne De papeterie	3416,70 € HT	3
N° 3 - Cartouches encre imprimantes	Société SOHO Bureau	875,25 € HT	2
N° 4 - Produits scolaires (hors matériel pédagogique)	Société BIRMANN	3 571,37 € HT	1
N° 5 - Produits d'entretien	Société PAREDES	4 956,07 € HT	3 (dont 1 par des ateliers protégés)

c) - **Marché Travaux de réfection ou de premier établissement de marquage de chaussées en peinture sur les voies communales** – marché annuel à compter de sa notification, reconductible 2 fois - 3 offres déposées

Prestataire retenu : AXIMUM- montant estimé annuel : 13 527,81 € HT

→ *Le Conseil prend acte des marchés passés.*

B. **Conventions de servitudes avec des propriétaires privés** (passage remontées mécaniques) passées avec M. PEILLEX-DELPH Michel (piste de retour du Crêt et implantation d'un pylône) et CREPY Florent (implantation et survol d'un pylône lieu-dit l'Ortaz) aux mêmes conditions d'indemnisation que la SAEM « Sports et Tourisme ».

C. **Convention d'utilisation du domaine privé affecté au stationnement public et trottoir** passée avec les propriétaires du Chalet d'Alizée.

D. **Conventions pour manifestations sportives** : Critérium du Dauphiné le 10 juin 2012 – Tour du Val d'Aoste les 21 et 22 juillet 2012.

→ *Le Conseil prend acte des conventions passées.*

16. INFORMATIONS :

A. Information sur le Champlan – Le gardiennage est assuré par M. Laurent DUMAS et le ménage des appartements est effectué par l'équipe d'entretien des locaux communaux.

B. Délégation de service public : point sur le suivi de la délégation de service public pour la gestion des courts de TENNIS ; l'annonce pour la procédure de DSP simplifiée a été mise en ligne sur la plate-forme des marchés publics et est parue sur le Dauphiné du 9 mai 2012. Aucun candidat n'a retiré de dossier.

→ *Le Conseil valide la gestion communale avec une permanence du responsable - 2 courts étant réservés aux détenteurs de carte multipass.*

C. Restauration scolaire : Point information sur l'étude de la reprise en régie de l'activité restauration scolaire et création d'une commission cantine avec parents via une association. L'Association de la Cantine a assuré la gestion du service de restauration scolaire du mieux qu'elle pouvait, le nombre des repas servis atteignant 80 par jour, mais actuellement elle se trouve avec 3 démissions et l'Assemblée générale se déroulera fin juin.

→ *une réunion étant prévue le 7 juin 2012, et après l'Assemblée Générale de l'association de la Cantine, le mode de gestion du service de restauration scolaire sera soumis à la prochaine réunion du Conseil.*

D. information sur la mise en œuvre d'un document unique à CHATEL : nomination d'un ACO (Agent Chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) et création d'un comité de pilotage. Ce document consiste au recensement et à la hiérarchisation des risques dans l'entreprise et à prévoir les actions à mettre en place pour éviter les risques.

E. Point sur l'exercice d'évacuation de l'école – cet exercice voulu par la municipalité s'est déroulé le 3 mai 2012 et permettait de vérifier par la même occasion, un nouveau système d'alerte. Bon retour, quelques points seront à améliorer

F. Lancement démarche du Plan Communal de Sauvegarde + DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) – un stagiaire travaille sur le document, qui sera diffusé lorsqu'il sera finalisé et une présentation sera faite au Conseil.

G. Point sur le Centre Technique Municipal – la consultation sera lancée le 26 juin 2012 avec une remise des offres le 19 juillet à 17 h - la remise du rapport par le maître d'ouvrage le 30 juillet 2012

H. Taxe de Séjour : une information a été faite auprès des hébergeurs sur l'abaissement à 16 ans du seuil des exonérations pour les mineurs suite à la décision adoptée par délibération du 23 novembre 2011, applicable à compter du 1^{er} octobre 2012.

I. Information sur les dates d'ouverture pour les activités d'été 2012 (cf. compte rendu de la commission SPORTS transmis au Conseil)

PISCINE - ouverture : du 16 juin au 9 septembre aux périodes suivantes :

Périodes	Jours d'ouverture	Horaires
Du 19/06 au 29/06	lundi/mardi/jeudi/vendredi	de 11h30 à 13h30 de 16h00 à 18h00
	Mercredi/samedi/dimanche	de 11h30 à 18h00
Du 30/06 au 14/07	7 jours /7	de 10h00 à 18h00
Du 15/07 au 19/08	7 jours /7	de 10h00 à 18h30
	Nocturne le jeudi	de 20h00 à 22h00

Du 20/08/ au 02/09	7 jours /7	de 10h00 à 18h00
Du 03/09 au 09/09	7 jours /7	de 11h30 à 18h00

Prévenus saison été 2012 (affiche + panneau + site Mairie)

Période de réservation du 15 mai au 15 juin à la Mairie sur délivrance d'un bon de réservation.

PATINOIRE :

- juin 2012 : week-ends des 16/17 juin et 23/24 juin : 15h – 18h
- période du 30 juin au 9 septembre : aux horaires ci-dessous

Jours	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi	samedi	Dimanche
Matin	10h -12h	10h -12h	10h -12h	10h -12h	10h -12h		
Après-midi	15h -18h	15h -18h	15h -18h	15h -18h	15h -18h	15h -18h	15h -18h
Soir		Nocturne 20h -22h					

→ *Le Conseil prend acte de ces informations*

AUTRES SUJETS EVOQUES :

A. Intervention de M. Jean-Yves CHALOYARD qui fait état des de sa rencontre avec l'exploitant de la Société des cinémas du Chablais :

- Le compte d'exploitation est déficitaire et l'exploitant a besoin d'une aide pour continuer ; s'agissant du cinéma à la Chapelle d'Abondance, celui-ci fermera définitivement.
- L'exploitant a proposé de faire l'achat du matériel nécessaire (80 000 €) pour continuer d'exploiter la salle du Chamois. S'agissant de la salle du Morclan, le bail doit être renouvelé.
- l'exploitant propose d'avantage de séances en hiver : 16h30 – 19H et 22h et en été 18h et 21h et est prêt à faire des séances en inter saison car le numérique facilite la gestion.
- pour l'exploitation des 2 salles, il va organiser un fonctionnement avec un même opérateur avec des horaires décalés pour ne pas multiplier les postes.
- l'exploitant propose également que le bénéficiaire du multipass ait une réduction de 20 % avec un partenariat avec l'Association des « Portes du Soleil », mais sans rétribution.
- Jean-Yves CHALOYARD propose d'attribuer une aide sur la base de son compte d'exploitation
- M. le Maire propose de faire un affichage des programmes de cinémas et la décision sera prise au cours de la séance du Conseil de fin juin.

B. Liaison inter domaine : M. le Maire précise qu'une réunion, sous l'égide du Préfet est prévue avec les services de l'état (RTM, Sous-Préfecture), le 9 juillet 2012 à ANNECY pour présenter le dossier axé sur des orientations dans le sens du développement durable.

C. Intercommunalité :

Suite à la réunion du 31 mai 2012 au SICVA, le document de KPMG sur les conséquences du transfert des compétences sera remis aux élus ;

M. le Maire précise que la phase d'analyse est en cours par un audit (questionnaire sur l'avenir politique de la compétence tourisme) ; si la compétence tourisme se transfère, la taxe de séjour suit et ce transfert influe sur le personnel en place ; M. le Maire émet une crainte et estime qu'il faut être prudent et qu'une réflexion doit être faite concernant la fiscalité. Concernant la représentation, le nombre des représentants de Châtel et Abondance devrait être identique.

D. Questions de M. Pascal RUBIN :

1) Suite à l'Assemblée Générale de l'Association des Agriculteurs, ceux-ci souhaitent savoir si la date butoir d'octobre 2012 pour la mise aux normes des fosses à fumier peut être repoussée. M. le Maire retrace les plaintes reçues et précise qu'il a essayé de tempérer auprès de la Gendarmerie.

M. RUBIN Pascal précise que les agriculteurs pourraient perdre les aides au titre de la PAC en cas de contrôle.

→ *M. le Maire indique que les agriculteurs devront déposer leur déclaration de travaux dès cette année et qu'il interviendra auprès de M. le Procureur pour solliciter un délai supplémentaire.*

2) **Demande de M. DAVID René** qui sollicite l'aide des services communaux pour prévoir l'arrêt de la circulation sur le chemin au-dessus de la Louennaz pendant l'opération d'enlèvement des pierres.

Réponse de M. le Maire : accord avec aide des services techniques

3) **Demande de M. CRUZ-MERMY Michel** pour l'obtention de graviers pour niveler le chemin du Mouët aux virages au niveau des renvois d'eau.

Réponse de M. le Maire : accord avec l'aide des services techniques, la mise en place des graviers étant effectuée par le demandeur.

4) **Demande de M. CREPY Florent** pour utiliser la pelle pour déplacer son fumier, sous réserve de prévoir une assurance pour le prêt de matériel.

Réponse de M. le Maire : accord avec aide des Services techniques

→ *M. le Maire rappelle qu'il est nécessaire de reprendre le contrat d'objectifs avec l'Association des Agriculteurs pour préciser les aides matérielles.*

M. DAVID André indique que le chemin de la Chaux Fleurie est à remettre en état depuis Bassachaux (ornières).

Les sujets de l'ordre du jour et les questions des Conseillers étant épuisés, le Maire lève la séance à 23 H 45.

Nicolas RUBIN
Maire de CHATEL

